



**INTERVENTION
DE**

**SON EXCELLENCE
MONSIEUR EMMANUEL ISSOZE NGONDET
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE**

**AU DEBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SECURITE
AU TITRE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE:
"LES FEMMES ET LA PAIX ET LA SECURITE".**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 13 Octobre 2015

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Je voudrais pour commencer vous féliciter et vous exprimer, au nom de S.E. ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, notre profonde gratitude pour avoir été invité à prendre part au débat de ce jour sur une thématique d'importance qui traite du rôle des Femmes en matière de paix et sécurité.

Qu'il me soit permis de saluer la présence à ce débat de haut niveau de nombreux dignitaires de haut rang, du Secrétaire général des Nations unies S.E. MBAN KI-MOON et de la Directrice Exécutive de l'ONU FEMMES Mme PHUMZILE MLAMBO-NGCUKA.

Monsieur le Président,

L'adoption par le Conseil, le 31 octobre 2000, de la résolution 1325, a constitué un tournant historique dans les efforts de la Communauté Internationale visant à garantir une plus grande protection des femmes et des filles dans les situations de conflits armés.

La résolution 1325 a également permis de reconnaître, le rôle primordial que les femmes doivent jouer dans les différents étapes du processus de paix à savoir : la prévention des conflits, le règlement des conflits et la phase de la consolidation de la paix.

Le présent débat est une opportunité de jeter un regard objectif sur les avancées enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de la 1325 à l'aune de la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la quatrième conférence mondiale de BEIJING.

En dépit de nos efforts pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les conflits armés, force est de reconnaître que jamais les atrocités infligées à ces dernières n'ont été aussi effroyables.

En effet, comme le souligne, à juste titre, le rapport du Secrétaire général, on assiste aujourd'hui à l'augmentation sans précédent du nombre de femmes déplacées, des crimes de violences sexuelles et d'autres formes d'exploitation.

A cela s'ajoute les risques liés aux nouvelles menaces telles que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, le terrorisme et les nouvelles technologies de guerre.

En ce qui concerne particulièrement les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les situations de conflits, il convient de relever que celles-ci se traduisent parfois chez les victimes par des traumatismes lorsque ces dernières n'ont pas accès à des soins médicaux ou à un appui psycho-social.

La résolution 1983, adoptée par le Conseil de sécurité en juin 2011 à l'initiative du Gabon, souligne que les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les conflits armés peuvent, dans certains cas, constituer un facteur de risque de contamination et de propagation du VIH.

Le Gabon se réjouit de la prise en compte de la 1325 parmi les objectifs du programme de développement pour l'après 2015, notamment l'objectif cinq (5) qui porte sur l'égalité des sexes.

Monsieur le Président,

La pleine participation des femmes aux négociations de paix est d'autant plus importante, qu'elle permettra de garantir la prise en compte de leurs préoccupations dans les accords de paix.

De même, leur implication dans la prévention, le maintien et la consolidation de la paix est nécessaire pour le règlement des conflits.

Il nous faut prendre en compte dans la réforme des opérations de maintien de la paix en cours, la nécessité d'impliquer davantage les femmes dans les théâtres d'opérations, les activités de médiation et de la diplomatie préventive ainsi que dans l'accompagnement psychologique nécessaire à la réhabilitation et à la réintégration des victimes de violences dans la société.

Les personnels féminins dans les contingents déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix méritent d'être augmentés en vue d'une approche holistique des situations sur le terrain.

En effet, la présence de plus en plus de femmes dans ces opérations, pourrait contribuer à apaiser les tensions, à créer un environnement de confiance et à élargir les mandats de ces missions sur le terrain.

Il y a lieu de saluer les efforts du Secrétaire Général visant la promotion des femmes à des postes de responsabilité au sein du système des Nations Unies en général, et dans les opérations de maintien de la paix en particulier. La nomination de femmes à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (Minus) depuis sa création en 2011 en constitue la parfaite illustration. Mon pays l'encourage à continuer d'œuvrer dans ce sens.

Monsieur le Président,

Je voudrais ici réaffirmer l'engagement de mon pays à faire avancer la problématique <<Femme Paix et Sécurité>>. Le Gabon a toujours été une terre d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées en provenance des pays de la sous région en situation de conflits.

Ces réfugiés et personnes déplacées sont constitués pour la plupart de femmes et des enfants dont certaines ont été victimes de violences et sévices.

Le Gabon s'est toujours employé à assurer un accompagnement particulier de ces victimes féminines par la mise en place en matière de santé notamment, des structures spécialisées qui prennent en charge les femmes réfugiées y compris celles vivant avec le VIH.

De même, des programmes d'intégration et d'autonomisation initiés par le Gouvernement gabonais facilitent la mise à disposition des terres cultivables.

Monsieur le Président,

Un suivi assidu des efforts engagés dans la mise en œuvre de la 1325 est utile. Le Gabon réitère sa volonté de poursuivre dans cette dynamique.

Je vous remercie.